



AVENANT ACCORD RTT DU 13 JANVIER 2005

Le 13 janvier 2005, triste journée pour les salariés de l'entreprise CASINO CAFETERIA. Le club des cinq a validé la proposition de la direction concernant la suppression des pauses, ce qui représente 5 % en valeur de notre salaire, mais ce qui représente beaucoup plus en terme de conditions de travail.

Pour info, voilà ce que cela apporte aux salariés :

→ **Au 1er janvier** : seulement les 747 oubliés recevront 1,5 % pour les mois de septembre à décembre (4 x 1,5 %) en prime. Les 747 concernés, les anciens dinosaures de la distribution qui depuis 10 ans ont subi une très importante perte du pouvoir d'achat lors des précédentes NAO (2004 : 0 %, 2003 : 0,90 %, 2002 : 0,50 %, etc...) ceci n'entre pas dans le taux horaire !!!

→ **Au 1er janvier** : 1,5 % d'augmentation pour les 747 oubliés, enfin, il est dommage que l'inflation soit elle de 2,5 % !!!

→ **Suppression de la ligne demie nourriture.** Demande gouvernementale soutenue par des aides à l'employeur ?? Ceci explique cela !

→ **Au 1er février** : mise en place de la grille de salaire non étendue au niveau de la branche. Grille qui va très vite redevenir obsolète le 1er juillet 2005. A l'heure actuelle, pas de négo de branche programmée ??

→ **Au 1er février** : augmentation du plateau repas à 9,45 €uros

→ **Au 1er mars** : suppression des pauses.

→ **Augmentation du salaire horaire de 5 % pour tous**

→ **Au 1er juillet** : rattrapage du salaire horaire par l'augmentation du SMIC de 5,5 %, remplacé par une prime fixe de 5 %, calculée sur le salaire de février.

→ **Au 1er octobre** : encore pour les 747 oubliés, augmentation de 1,5 %

Pour faire simple je vous donne 5 % en mars dans le taux horaire. L'augmentation du SMIC annule cette augmentation, je vous la redonne sous forme de prime, HIC... qui n'entre pas dans le taux horaire ? Vous n'aurez plus les pauses, **les nouveaux, eux, n'auront RIEN du tout !!!**

Si vous **effectuez 6 heures de travail**, vous devrez **recupérer 0,20 minutes de pause** ce qui fait : **6,20 heures de présence**. Précédemment pour 6 heures sur les horaires le temps de présence était de 6 heures.

Merci le club des cinq. Je me souviens de ces livres de la bibliothèque verte qui me faisait rêver, maintenant cela va devenir un cauchemar !!!

En espérant que les salariés vont enfin comprendre qui les défends, les soutiens et qui ne signent pas n'importe quoi au risque de déplaire.

LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP, SI VOUS VOULEZ CHANGER LA DONNE, REJOIGNEZ-NOUS

Vos délégués CFDT

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD
) : **06.74.41.79.48**

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE SM
) : **06.12.94.52.69**

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LONS SM
) : **06.71.60.86.63**

Magali VIDAL – Cafétéria NÎMES VIGNOLES
) : **06.62.01.60.95**